Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 001-250102365-20231205-D2023048-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 novembre 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023048
Objet : Point sur les mesures compensatoires

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François JANNET
3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine FRANCOIS
CCBS : Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
HBA : Alain AUBOEUF
Excusés remplacés par le suppléant :
CA3B : Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN
CCBS : Jean Jacques BESSON remplacé par Daniel GRAS
Excusés ayant donnés procuration :
CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe FAVROT
Excusés :
CA3B : Jonathan GINDRE – Jean Marc THEVENET
CCPA : Vincent MANCUSO – Max ORSET
CCD : Sonia PERI
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL
CCV : Guy DUPUIT

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20231205-D2023048-DE

Monsieur Bernard, Vice-président finances, explique que :

Pour répondre aux attentes de la DREAL et du CNPN (Comité National de protection de la Nature), Organom avait effectué en 2010 des inventaires faunistiques sur le site de La Tienne. Les mesures compensatoires prises alors devaient être complétées par un dispositif de suivi, sur trente années.

Par délibération du 4 novembre 2010, le Comité syndical décidait de la constitution d'une provision d'un montant de 1 500 000 € au compte 6815 dans le cadre du défrichement nécessaire pour la construction d'Ovade et la création de nouveaux casiers sur le site de La Tienne. Cette provision est diminuée au fur et à mesure des actions réalisées par l'émission d'un titre de recette correspondant à la dépense annuelle réalisée (au compte 7815).

Le tableau suivant récapitule les actions effectuées et imputées au compte 7815 "reprises sur provision":

Année de réalisation	Prévu au budget	Nature des actions – prestataire	Montant réalisé
2011	2 000 €	- Boisement et entretien : 73 949.31 - Suivi des mesures compensatoires : 1 500	75 449.31
2012	387 000 €	- Acquisitions terrains : 79 208.57 - Reboisement plantations : 57 571.21 - Ilots de sénescence : 102 875.00 - Suivi mesures compensatoires Biotope : 36 163.33	275 818.11
2013	85 000 €	- Suivi des mesures compensatoires : 20 103.33 - Boisement et entretien : 26 348.55 - Inventaire des espèces et mise en œuvre mesures compensatoires : 16 412 - Défrichement : 10 220	73 083.88
2014	20 000 €	- Inventaire des mares : 2 000 - Boisement : 9 903.74 - Suivi des mesures compensatoires : 22 463.34	34 367.08
2015	57 300 €	<u>ONF : *Forêts Seillon – La Rena*</u> - Traitement / Lutte contre le chêne Rouge - Créations de 4 mares - Fauchage / élagage des chemins forestiers (Procédure Bacchante) <u>BIOTOPE : *Forêt La Rena*</u> - Poursuite des nouvelles préconisations concernant les mesures compensatoires sur la Bacchante (rédaction d'un AP modificatif)	30 537.20
2016	27 000 €	- Suivi des mesures compensatoires : 4 740 € - Mise en œuvre de la gestion des mares : 3 770€ - Fauchage élagage : 13 600 € - Loyer pour l'occupation des sols : 500.40€ - Inventaire des terrains : 2 855 € - Mise en œuvre de la restauration et la gestion des mares : 3190 €	28 655.40
2017		FRAPNA : convention ONF FRAPNA 1440 € BIOTOPE : élaboration plan de gestion départemental : 2880 € BIOTOPE : suivi bacchante : 2285 € ONF : convention mesures compensatoires : 511.94 €	11 891.94

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20231205-D2023048-DE

2018	104 000	VALLIANCE : Barrières protection amphibiens : 4 744.73€ BIOTOPE : Suivi bacchantes : 5 185€ BIOTOPE: Accompagnement mesures compensatoires : 2 570€ BIOTOPE: Suivi mares: 2 340€ BIOTOPE : Marquage arbres : 1 940€ ONF : Mise en œuvre mesures compensatoires : 8 855.72€ CALIDRYS : Mise à disposition ramassage batraciens : 2 176€	27 811.45
2019	30 000	BIOTOPE : Suivi des mares 2 340.00€ BIOTOPE : Suivi bacchante 4 540.00€ BIOTOPE : Accompagnement et mise en œuvre 2 570€ FRAPNA : Gestion des mares forestières 6 900 € ONF : Maîtrise d'œuvre mesures compensatoires 528.15€	16 878.15
2021	21 000	BIOTOPE : Accompagnement et mise en œuvre 5 645.00€ ONF : Convention 548.60€ Valliance : clôtures protection amphibiens : 3 291.20€	9 484.80
2022	**10 000**	**ONF : occupation terrains mesures compensatoires 567.00 €**	**567.00**
2023	**30 000**	**BIOTOPE accompagnement mesures compensatoires : 19 905€ ONF : occupation terrains mesures compensatoires 588.41 € FNE opération sauvetage amphibiens 650 €**	**21 143.41**
		TOTAL	**605 687.73**

Le solde du compte 6815 s'établit à 894 312.27 € au 30/11/2023.

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND acte du présent rapport relatif à l'affectation des mesures compensatoires qui établit un solde du compte 6815 (provision) à 894 312.27 € au 30/11/2023.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président